

Cimenterie : des élus se joignent à la plainte collective des habitants

D'autres personnes se sont jointes à la plainte collective déposée au début de l'hiver par des habitants de Juziers, contre l'État, coupable selon eux de fermer les yeux sur les nuisances causées par la cimenterie de Gargenville.

Leur identité reste pour le moment un vrai mystère. Mais selon l'AVL3C (Association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières), deux maires de la région et trois conseillers municipaux de Juziers ont signé la plainte collective contre l'État, pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « carence fautive », déposée par des habitants de Juziers le 21 février dernier. Ils se sont associés à la démarche, vendredi soir à l'occasion de l'assemblée générale de l'association, avec trente-neuf anonymes. Ce qui porte le nombre de signataires à cinquante-six.

« Immobilisme des pouvoirs publics »

Cette action en justice entend dénoncer « l'immobilisme des pouvoirs publics » face à la « pollution atmosphérique » dans la vallée de la Seine, dont la cimenterie Calcia de Gargen-



De nombreux élus se sont joints au combat de l'AVL3C, comme l'a prouvé la manifestation d'octobre dernier à Mantes-la-Jolie.

ville porte une large part de responsabilité, selon Dominique Pélegrin, présidente de l'AVL3C. « Cette industrie est extrêmement polluante. L'État ferme

les yeux sur un problème de santé publique. Il ne prend pas en considération les alertes lancées à différents niveaux, dénonce-t-elle. Le

secteur entre Mantes-la-Jolie et Les Mureaux est classé en zone sensible pour la pollution aérienne dans le plan de protection de l'atmosphère.

Le plan régional santé et environnement d'Île-de-France le définit comme un point noir environnemental. »

L'usine gargenvilloise se serait d'ailleurs déjà fait épingle sur la police de l'environnement, selon Philippe Laborde, autre membre de l'AVL3C à l'origine de la plainte collective. « Le préfet ne peut ignorer qu'en 2015, la Driee (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ndr) avait relevé sur le site des rejets atmosphériques supérieurs aux normes autorisées, lance-t-il. L'État doit renforcer ses contrôles. »

Reconvertir l'usine

Alors que faire ? Fermer l'usine qui génère 96 emplois ? « Calcia doit transformer le site pour fabriquer du ciment sans four, comme elle le fait ailleurs. Ce sont les fours qui polluent », suggère Dominique Pélegrin. « Nous n'acceptons pas que les générations futures bouffent cette m... ! », tonne Philippe Laborde.

Alors que le préfet examine la demande d'exploitation déposée par le cimentier pour aménager une nouvelle carrière à Bruel-en-Vexin, l'AVL3C compte attaquer sur tous les fronts. En octobre dernier, une manifestation dans les rues de Mantes-la-Jolie avait réuni 400 anti-carrières, dont « une centaine d'élus ». Dominique Pélegrin n'exclut pas de renouveler l'opération.

Elle envisage aussi d'attaquer l'État au tribunal administratif, au nom de l'association. « L'époque change, on a pris conscience du danger de la pollution de l'air. Le préfet doit comprendre que le projet défendu par Calcia est totalement dépassé, estime-t-elle. L'extension de la carrière fera disparaître plus d'emplois qu'elle en créera, sans compter les dommages sur les ressources en eau et la destruction des surfaces agricoles. Il faut faire cesser cette incurie. » L'AVL3C, créée en 1995 à l'initiative de plusieurs maires, compte 420 adhérents.

Renaud Vilafranca